

Dimanche 15 mars 2020 à 15h30

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide des recommandations sanitaires

MESURES DE GESTION

(stade 3)

Le gouvernement a décidé, au niveau national, du déclenchement du niveau 3 du plan de lutte contre le COVID-19, afin de limiter les conséquences de la circulation du virus sur tout le territoire. Des mesures de restriction sociale sont opérantes depuis hier soir, car désormais le virus circule activement sur le territoire national. Les Pays de la Loire, malgré une augmentation importante du nombre de cas confirmés, ne connaissent pas, encore, sur son territoire, de zones où le virus circule intensément.

Mais chaque jour compte aujourd'hui pour s'assurer, que le moment venu, la prise en charge des formes sévères et graves opérant en établissements de santé (public et privé), de celles des formes modérées par le premier recours, et que la protection des personnes fragiles, soient effectives dans notre région et sur l'ensemble du territoire.

Mais pour ce faire et permettre aux soignants d'agir dans les meilleures conditions possibles et que notre système de santé ne soit pas saturé, il est très important que chacune et chacun respecte et applique les mesures barrières et de restriction sociale, mesures essentielles et vitales qui ont pour objectifs prioritaires de prévenir et de limiter la circulation du virus sur le territoire national et en PDL. Pour les plus fragiles (EHPAD/USLD) des mesures d'interdiction des visites ont été prises et d'autres sont à venir, dans les heures qui viennent, pour les personnes vivant avec un handicap. La mise en place d'une stratégie de gestion et d'utilisation des masques de protection sur l'ensemble du territoire national doit bénéficier prioritairement aux professionnels de santé et s'adaptera aux besoins constatés ainsi qu'à l'évolution de la situation et des disponibilités en masques de protection.

99
cas CONFIRMES en
Pays de la Loire

dont 4 patients guéris



Département d'origine des cas confirmés

En Pays de la Loire, il n'y a pas de circulation intense du virus (même si le nombre de cas augmente fortement ces derniers jours).

Les hôpitaux de 1^{er} niveau : CHU de Nantes et d'Angers
Les hôpitaux de 2^{ème} niveau (opérationnels) : centres hospitaliers de St-Nazaire, de Cholet, de Laval, du Mans et de la Roche-sur-Yon, Dès Lundi, les établissements de 3^{ème} ligne seront déterminés par l'ARS.

Analyse des tests diagnostics : les CHU de Nantes et d'Angers

La déprogrammation des activités chirurgicales ou médicales non urgentes dans les établissements de santé publics et privés est activée dans les Pays de la Loire depuis vendredi soir.

Les zones d'exposition à risque

Italie, Chine continentale, Macao, Hong-Kong, Singapour, Corée du sud et Iran

Les « zones de circulation virale intense » en France

Oise, Haute-Savoie (Balme-de-Sillingy, Les Contamines-Montjoie) / Morbihan (Auray, Carnac, Crac'h) / Haut-Rhin (Mulhouse) / Bas-Rhin / Corse (Ajaccio) / Aude et Hérault (agglomération de Montpellier) / Calvados / regroupement de cas au retour d'un voyage organisé en Egypte

POUR S'INFORMER

0800 130 000

Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24
Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux

Pour toute question d'ordre médical : le **15**

Les SAMU-Centres 15 sont au cœur du dispositif de régulation des soins de ville, des transports sanitaires et des hospitalisations.

Le virus ne circule pas tout seul, c'est l'homme, porteur du virus, qui circule.

SOURCES OFFICIELLES

www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades